

## **EXTRAIT**

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 26 septembre 2023

---

### **OBJET : Modification du tableau des effectifs**

L'An deux mille vingt trois

Le vingt-six septembre,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente Gaston Panouillé sur la commune de Fanjeaux,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire : 20 septembre 2023

Secrétaire de séance : Jérôme DARFEUILLE

**Présents** : Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean BONNAFIL, Thierry CADENAT, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Jean-François IMBERT, Denis JUN, Olivier JULLIN, Éric LANNES, Catherine LASSALLE, Jean-Christophe MARIO, Jean-Claude MARTY, Didier MATTIA, Anne-Marie MAZIERES, Éric MISSE, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Michel PUJOL, Pascale RASTOUIL, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

**Absents et excusés** : Loïc ALBERT, Bruno BERTRAND, Bernard BREIL, Régis BRUTY, Régis CALMON, Pierre CAZAL, Muriel DENUC GUICHET, Jean-Henry FARNE, Claudie FAUCON MEJEAN, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Maryse LALA-LAFFONT, Christian LUCATO, Hélène MARTY, Jean-Claude MAURETTE, Roselyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU.

**Avant donné pouvoir** : Marie-Hélène BOYER à Anne-Marie MAZIERES, André CATHALA à Jérôme DARFEUILLE, Serge CAZENAVE à André VIOLA, Sarah DANJOU à Jacques DANJOU, Christian OURLIAC à Francis ANDRIEU.

---

Monsieur Viola expose au conseil communautaire les besoins en personnel de la communauté de commune et propose de modifier le tableau des effectifs de la manière suivante :

Créer un poste d'adjoint administratif titulaire et contractuel à temps non complet sur des missions de secrétariat pour 12h hebdomadaires sur la base du L332-8 2eme paragraphe du CGCT afin de poursuivre l'accompagnement des communes du territoire dans la mise en place de la politique de santé. Cet agent sera mis à disposition auprès de la commune de Fanjeaux pour des missions de secrétariat complémentaires à celle du médecin salarié de la commune.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

à l'unanimité, après en avoir délibéré

Envoyé en préfecture le 06/10/2023  
Reçu en préfecture le 06/10/2023  
Publié le  
ID : 011-200035707-20230926-D202309\_2-DE

Vu les dispositions du chapitre XII de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, Vu l'article 3, alinéas 4 et 7, de la loi du 26 janvier 1984

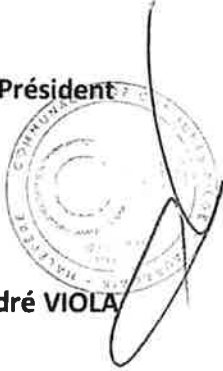
**APPROUVE** les propositions ci-dessus évoquées,

**DECIDE** d'adopter le tableau des effectifs ci-après. (Se référer au tableau des effectifs annexé à la présente délibération).

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

**Le Président**

**André VIOLA**



**Le secrétaire de séance**

**Jérôme DARFEUILLE**



Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 6/10/2023 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 9/10/2023.

**Le Président**

**André VIOLA**

